

AGENT PROPRETÉ HYGIÈNE

Fiche FAST n° **01-09-14** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : L'agent de propreté assure la propreté et l'hygiène de locaux très variés à usage professionnel [tertiaire (bureaux, hôtels, commerces...), médico-social (hôpitaux, écoles), industriel, du transport (parkings, gares, (locaux, wagons) ; aéroports (locaux, cabines) ; métro ; bateaux)], d'habitats collectifs ou éventuellement privés (halls, escaliers, vide-ordures d'immeubles). Il réalise une prestation de service répondant aux besoins exprimés par un client donneur d'ordre externe ou interne. Il doit respecter les modes opératoires : préparation, réalisation, finition et rangement.

- Pour l'entretien courant il peut : dépoussiérer les sols (balayage à sec ou à l'humide (lingettes), passer l'aspirateur, frotter à la serpillière, cirer, nettoyer les sanitaires à l'éponge ou à la brosse, entretient l'ameublement au chiffon, nettoyer les vitres à faible hauteur, désinfecter certaines surfaces.
- Pour l'entretien mécanisé et/ou la remise en état mécanisé des surfaces il peut : laver mécaniquement des sols durs (auto laveuse, mono brosse), entretenir des sols au moyen de techniques de lustrage, des méthodes de spray, d'injection-extraction (shampouineuses) ; de décapage au mouillé ou à sec.
- Il peut conduire diverses machines d'entretien pesant 20 à 40 kg (cireuse, mono brosse, aspirateur, shampouineuse, lustreuses, décapeuses) ou plus lourde (laveuse de sol : 80 à 100 kg). Conduit debout en tirant ou en poussant la machine avec les bras et en s'aidant du poids du corps.
- En l'absence de lieu de stockage sur site, transporte le matériel : seaux (5-10 L), machines d'entretien, produits d'entretien. Peut utiliser un chariot de transport (double bac, essoreuse, changes, produits d'entretien).
- Conditionne les déchets en sacs et les transporte dans un conteneur à ordures ; sort les conteneurs des locaux de vide-ordures et les met dehors à la disposition des éboueurs.
- Emploie des produits d'entretien : sous forme de liquide, de poudre, de gel ou d'aérosol (détergent, détartrant, désinfectant, détachant, shampoing à moquette, cire).
- Assure le suivi des stocks de produits et d'accessoires.
- Maintient son matériel en état de propreté et en assure la maintenance de premier niveau.
- Contrôle ses prestations en vérifiant l'atteinte du niveau de qualité requis (autocontrôle).
- L'intervention peut se faire en intérieur ou en extérieur, en présence ou non de l'utilisateur des lieux.
- Les horaires peuvent se situer hors des horaires habituels de travail.

- Peut intervenir dans une même journée sur plusieurs chantiers de différents types, distants les uns des autres.
- Travaille seul ou en équipe, en tenant compte des règles de fonctionnement du site (règlement intérieur)
- Peut conduire une nacelle élévatrice.

Deux spécialistes :

- **Le laveur de vitres** travaille en hauteur et lave les vitres, vitrines et glaces à l'aide d'une éponge ou d'un mouilleur et d'une raclette
- **Le désinfecteur de bâtiments** emploi des insecticides, des raticides et des désinfectants qu'il répand (raticides en poudre ou en granulés, en cassettes appâts), qu'il pulvérise (insecticides) ou avec lesquels il réalise une fumigation (formol).

Exigences

- Conduite : VUL ; PL ; Engins ; PEMP : Conduite (VL)
- Contact Clientèle : Contact public
- Contrainte posturale : Position Assise Prolongée ; Position Debout Prolongée ; Position Accroupie ; Position Agenouillée ; Bras en Élévation ; Cou Extension Prolongée ; Toute Posture ; Penché en Avant : Contrainte posturale : toutes positions
- Contrainte Temps Intervention : Contrainte de temps d'intervention (avions, trains...)
- Horaire de travail : travail posté ; 3x8h, 2x8h ; travail de Nuit > 270 h/an ; Astreinte ; Heure Supplémentaire ; Dépassement Horaire : Horaire de travail : travail nuit > 270h/an, horaire irrégulier, fractionné
- Mobilité physique : (escalier, étage)
- Multiplicité Lieux Travail
- Travail à la Tâche : (laveur de vitres)
- Travail Hauteur : Travail en hauteur : lavage des vitres
- Travail seul
- Travail Milieu Isolé
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Vision adaptée au poste : vision du relief, vision de près, vision des couleurs

Accident du travail

- Emploi d'outil à main/matériau tranchant/contondant (en manipulant les équipements) : Emploi d'outil à main/matériau tranchant/contondant (racloir, cutter)
- Agression Agent Chimique : Agression par agent chimique : contact, inhalation, projection
- Agression Agent Thermique : Agression par agent thermique : nettoyage vapeur
- Chute Hauteur : Chute de hauteur : chute escabeau, échelle, PIRL, PEMP

- Chute de plain-pied, surface glissante : Chute de plain-pied : surface glissante, escalier, encombrement
- Port manuel de charge : manutention, matériel
- Contact avec agent biologique : (tétanos, leptospirose...)
- Contact électrique : prise défectueuse, milieu zone humide (électrisation)
- Risque routier : Déplacements sur différents sites : Risque routier : mission
- Violence physique: agression par usager : Violence physique

Nuisances

- Manutentions et postures : Manutention manuelle de charge - Voir la fiche
- Hypersollicitation des membres : mouvements répétitifs, essorage
- Empoussiérage : Poussières : de maison, animales (déjection de pigeon)
- Détergents : Décapant, nettoyant , détergents : lessives, enzymes, soude, ammoniac, potasse, dérivés cationiques, glutaraldéhydes, alcools, hypochlorites alcalins, acide chlorhydrique, acide fluorhydrique, éthers de glycol
- Biologiques (Risques) : Risque biologique : ordures ménagères, sanitaires, hôpitaux, laboratoires - Voir la fiche
- Insecticides et fongicides : Insecticides : organochlorés, organophosphorés, carbamates, pyrèthrine, formaldéhyde (si désinfection de bâtiments)
- Solvants organiques : trichloréthylène
- Nuisances spécifiques à l'entreprise : Autres nuisances spécifiques à l'entreprise utilisatrice

Maladies professionnelles

- Lésions eczématiformes de mécanisme allergique [65] "Tableau MP INRS
- Rhinite et asthmes professionnels [66] "Tableau MP INRS
- Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail [57] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les enzymes [63] "Tableau MP INRS
- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel [84] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères [43] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés [12] "Tableau MP INRS
- bacilles tuberculeux [40B], poliomyélite [54], maladies liées à des agents infectieux en milieu d'hospitalisation [76]
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes [98] "Tableau MP INRS

- Kératoconjunctivites virales [80] "Tableau MP INRS

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mots-clés

DECAPANT, MANUTENTIONS ET POSTURES, NETTOYAGE, POUSSIÈRE, RISQUE BIOLOGIQUE, SOLVANT, TMS